

PRODUITS



Bureau & Terrain



Conseil sur la réglementation sanitaire en production fermière

Comment y voir clair dans la réglementation sanitaire ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les producteurs fermiers installés ou en cours d'installation.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

- Vulgariser la réglementation sanitaire afin de la rendre plus accessible
- Répondre de manière précise et concrète aux questions se référant à cette réglementation
- Aider les producteurs à concevoir un plan pour la création, l'agrandissement ou la remise en conformité de leur laboratoire

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Mieux connaître la réglementation sanitaire
- Elaborer son propre Plan de Maîtrise Sanitaire
- Disposer d'informations réglementaires, organisationnelles et technologiques pour concevoir son plan de laboratoire

NOS ATOUTS

Reconnaissance par la DDPP des compétences de la
Chambre d'Agriculture

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

- **Mise en place de permanences téléphoniques** pour répondre aux questions que se posent les agriculteurs
- **Prise de rendez-vous** chez l'agriculteur pour les projets de création et de remise en conformité du laboratoire

Approche du plan d'aménagement ou d'agrandissement du laboratoire avec la prise en compte des exigences liées : à la réglementation, à l'activité, aux volumes envisagés, aux circuits de commercialisation et aux aspects liés à l'organisation et la pénibilité du travail
Aide au choix des matériaux et du matériel avec les coordonnées des principaux fournisseurs
Approche économique du projet
Approche commerciale, débouchés potentiels
Renvoi vers contacts techniques utiles
Démarches à suivre par le producteur et calendrier d'étapes

LES INTERVENANTS :

Le technicien de la Chambre d'Agriculture, spécialisé dans le domaine de l'agro-alimentaire et la qualité sanitaire

DURÉE :

La durée du conseil est fonction de la demande et peut varier d'un simple contact téléphonique à un conseil avec déplacement (0.5 à 2 jours)

TARIFS :

La prestation est financée par des fonds publics. A ce titre, elle n'engendre pas de coût pour le bénéficiaire.

LIVRABLES

Toute visite donne lieu à un relevé des points abordés avec renvoi vers des sources documentaires (Fiches issues du classeur ressource et consultables sur le site www.terresdeloire.com) dont :

- Mémento sur la réglementation sanitaire
- Mémento sur les règles d'étiquetage
- Mémento sur l'ergonomie, la pénibilité et l'organisation du travail

NOS RÉFÉRENCES

- Accompagnement des producteurs fermiers depuis plus de 25 ans
- Réalisation d'un classeur ressources
- Habilitation à la formation Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène pour les fabrications de produits laitiers et fromages fermiers
- Élaboration d'un guide pour la réalisation de son Plan de Maîtrise Sanitaire (produits carnés et laitiers)

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation

CONTACT

LE CONSEILLER EN PRODUCTION FERMIERE : 04 77 92 12 12



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

